



Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec* :

QU' une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert se tiendra le mercredi 21 décembre 2022 à 19 h, au Centre Chevalier-De Lorimier, au 1891 rue Principale, afin d'adopter le budget 2023 et le programme triennal d'immobilisations.

QUE les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette session porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires 2023 et le programme triennal d'immobilisations.

Donné à Saint-Cuthbert ce douzième jour du mois de décembre deux mille vingt-deux.

Larry Drapeau, directeur général et greffier-trésorier